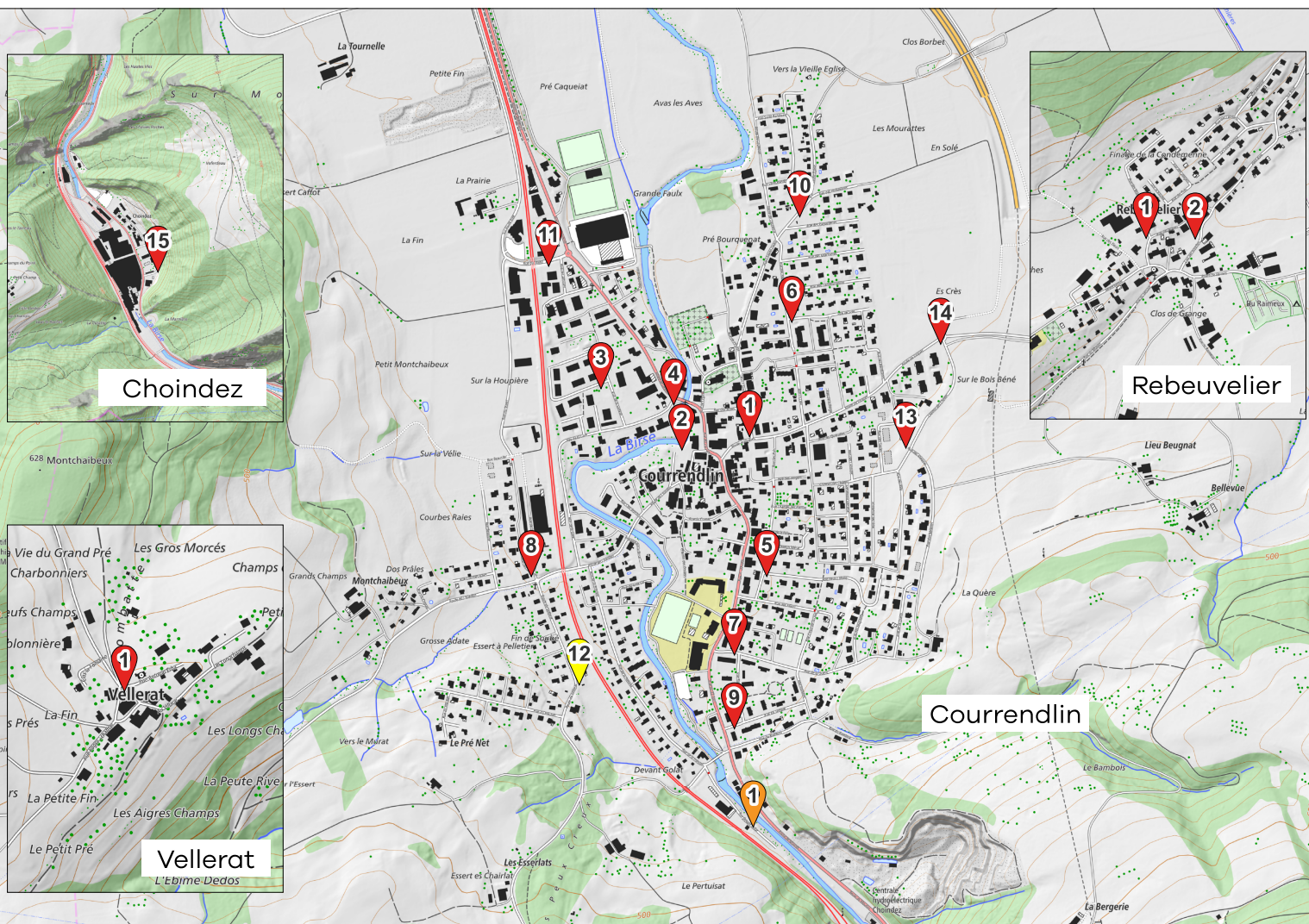




2024


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Conteneur

 Déchèterie

 Conteneur en projet

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.

Informations générales



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

GÉNÉRALITÉS

Ce MEMODéchets vous informe des tournées de collecte ainsi que des différentes possibilités d'éliminer ou de recycler vos déchets. Il s'adresse exclusivement aux ménages privés et ne concerne pas les commerçants et les industriels. Se référer au règlement en vigueur.

Ma DÉCHÈTERIE (voir plan)

1 - Devant Golat : tous types de déchets ménagers (se référer à la liste énoncée)

"Hiver" valable jusqu'au 31 mars 2024

Lundi de 10h00 à 12h00
Mercredi de 16h30 à 18h30
Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h00 à 12h00

"Eté" du 1er avril au 31 octobre 2024

Lundi de 10h00 à 12h00
Mercredi de 16h30 à 18h30
Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Commerçants artisans ne peuvent pas y accéder (excepté usage ménager)

Informations concernant le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont pas ramassés.
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont pas ramassés.

2. Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

3. Ramassage des déchets verts - Rebeuvelier

- Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les conteneurs 140 et 240 litres (sac poubelle noir, big bag ou autres) ne sont pas ramassés. Seuls les fagots ficelés sont ramassés en plus des conteneurs.
- Les conteneurs bruns officiels SEOD sont garantis 5 ans. Seuls les conteneurs endommagés par l'entreprise de ramassage accidentellement seront remplacés gratuitement.

Contact et infos

Secrétariat communal

Route de Châtillon 15
Case postale 71
2830 Courrendlin
032 436 10 70
commune@courrendlin.ch
www.courrendlin.ch

Ouverture 2024 - décharge du SEOD à Boécourt

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 + 1 samedi sur 2 (ouverture de 8h30 à 11h30)

aux dates suivantes :

- le 6 et le 20 avril
- le 4 et le 25 mai
- le 8 et le 22 juin
- le 6 et le 20 juillet
- le 3, le 17 et le 31 août
- le 14 et le 28 septembre
- le 12 et le 26 octobre
- le 9 novembre

Nouvelle entreprise en Suisse Romande : Bigsack

Les citoyens ont la possibilité de faire appel à leur service pour venir récupérer des déchets directement à leur domicile au moyen de Bigsack (plusieurs capacités).

Site interne pour plus d'information : <https://bigsack.ch/>.



Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

Calendrier

Courrendlin

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1		
M 2	Saint Berchtold			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8	Uniquement à Rebeuvelier	5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22	Uniquement à Rebeuvelier	19	18	22	20	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30	27
V			29	Vendredi Saint	31	28
S			30			29
D			31	Pâques		30
L						
M						

Calendrier

Courrendlin

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre					
L 1	Uniquement à Rebeuvelier										
M 2				1							
M 3				2							
J 4		1	Fête nationale Suisse	3							
V 5	Sac poubelle	2	Sac poubelle	4	Sac poubelle	1	La Toussaint				
S 6		3		5	2						
D 7		4	1	6	3	1					
L 8	Uniquement à Rebeuvelier	5	Uniquement à Rebeuvelier	2	Uniquement à Rebeuvelier	7	Uniquement à Rebeuvelier	4	Uniquement à Rebeuvelier	2	Uniquement à Rebeuvelier
M 9		6	3	8	5	3					
M 10		7	4	9	6	4					
J 11		8	5	10	7	Usine	5	Carton	Papiers		
V 12	Sac poubelle	9	Sac poubelle	6	Sac poubelle	11	Sac poubelle	8	Sac poubelle	6	Sac poubelle
S 13		10	7	12	9	7					
D 14		11	8	13	10	8					
L 15	Uniquement à Rebeuvelier	12	Uniquement à Rebeuvelier	9	Uniquement à Rebeuvelier	14	Uniquement à Rebeuvelier	11	Uniquement à Rebeuvelier	9	
M 16		13	10	15	12	10					
M 17		14	11	16	13	11					
J 18		15	Assomption	Carton	Papiers	17		14		12	
V 19	Sac poubelle	16	Sac poubelle	13	Sac poubelle	18	Sac poubelle	15	Sac poubelle	13	Sac poubelle
S 20		17	14	19	16	14					
D 21		18	15	20	17	15					
L 22	Uniquement à Rebeuvelier	19	Uniquement à Rebeuvelier	16	Uniquement à Rebeuvelier	21	Uniquement à Rebeuvelier	18	Uniquement à Rebeuvelier	16	Uniquement à Rebeuvelier
M 23		20	17	22	19	17					
M 24		21	18	23	20	18					
J 25		22	19	24	21	19					
V 26	Sac poubelle	23	Sac poubelle	20	Sac poubelle	25	Sac poubelle	22	Sac poubelle	20	Sac poubelle
S 27		24	21	26	23	21					
D 28		25	22	27	24	22					
L 29	Uniquement à Rebeuvelier	26	Uniquement à Rebeuvelier	23	Uniquement à Rebeuvelier	28	Uniquement à Rebeuvelier	25		23	
M 30		27	24	29	26	24					
M 31		28	25	30	27	25	Noël				
J	29	Usine	26	31	Sac poubelle	28	26				
V	30	Sac poubelle	27	Sac poubelle	29	Sac poubelle	27	Sac poubelle			
S	31		28		30	28					
D			29			29					
L			30	Uniquement à Rebeuvelier		30					
M						31					

Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs SEOD

A mettre dans des **sacs taxés**. A déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks). **Les sacs hors des points de collecte ne seront pas ramassés.**



Huiles minérales et végétales

A éliminer dans le conteneur adéquat à la déchèterie (flacons vides à mettre dans un sac taxé).



Appareils électriques et électroniques

A rapporter en priorité dans les magasins (gratuit). **Seuls les petits appareils sont repris à la déchèterie.** Frigos + congélateurs à ramener aux points de vente ou chez Met-Fer à Delémont (032 421 40 20).



Carton propre

A déposer **propre et sec** à la déchèterie ou sur la voie publique (**uniquement pour le village de Courrendlin**), les jours du ramassage prévus selon le calendrier.



Déchets encombrants combustibles

A déposer à la déchèterie ou sur la voie publique les jours du ramassage prévus selon le calendrier. Déchets admis : **voir sur page annexe.**



Déchets inertes (petites quantités)

A déposer à la déchèterie (petites quantités uniquement - **maximum 1m3**).



Déchets de jardin

A déposer à la déchèterie ou sur la voie publique les jours du ramassage (**uniquement pour le village de Rebeuvelier**).



Ferraille (objets métalliques)

A déposer à la déchèterie.



Tubes lumineux (néon) / LED

LED à rapporter dans les magasins (gratuit), tubes lumineux et ampoules LED à la déchèterie dans les déchets spéciaux. Ampoules à incandescence et halogènes à éliminer avec les ordures ménagères (sacs taxés).



Déchets spéciaux des ménages

A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'infos www.jura.ch/env. Les petites quantités peuvent être déposées à la déchèterie (s'adresser aux surveillants).



PET

A ramener **écrasé** aux points de vente ou à la déchèterie.



Textiles et chaussures

A déposer aux points habituels lors de collectes, à la déchèterie dans les conteneurs, ou chez Caritas à Delémont (032/421 35 60). Sont collectés vêtements et chaussures propres en bon état, linge de maison, rideaux, duvets.



Verre

A jeter selon couleur dans la benne à verre de la déchèterie communale.



Piles et accumulateurs

A rapporter aux points de vente ou à la déchèterie.



Papier

A déposer ficelé à la déchèterie ou sur la voie publique (**uniquement pour le village de Courrendlin**), les jours du ramassage prévus selon le calendrier.



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans la benne alu de la déchèterie.



Sagex

A rapporter propre à la déchèterie (à l'exclusion des chips).



Pneus

A ramener aux points de vente.



Médicaments

A ramener aux points de vente ou à la déchèterie avec les déchets spéciaux.



Déchets compostables ménagers

Fleurs, épluch., fruits, légumes, gazon, marc café, restes de repas cuits **SANS VIANDE, SANS OS et SANS POISSON**, vieux pain, déch. de jardin, branches (fagots l. max. 1,5m / Ø 40 cm). Exclu: sacs compost., plantes envahissantes, litières animaux, cendres cheminées.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Restes de repas sans viande, sans os et sans poisson, vieux pain, fromage, pâtes. A mettre avec les déchets compostables ménagers. Os, viande, poisson. A introduire dans un sac taxé.



Flacons en plastique avec bouchon

A rapporter aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères dans des **sacs taxés**.



Bois

A déposer (quantité ménagère) à la déchèterie ou sur la voie publique les jours du ramassage des déchets encombrants combustibles prévus selon le calendrier.



Aérosols

A rapporter à la déchèterie avec les déchets spéciaux.



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer avec les ordures ménagères **dans des sacs taxés**.



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé. (Si > 1m3 : peuvent être apportées à la déchèterie de type D du SEOD à Boécourt).



Dépouilles d'animaux

Au centre de déchets carnés à Soyhières Lu-Sa : 9h30 - 11h30 (032 422 13 94). Les petits animaux d'un poids maximal de 10 kg peuvent être enfouis sur un terrain privé.



Capsules Nespresso (aluminium)

A rapporter aux points de vente, à la déchèterie ou éliminer avec les ordures ménagères **sacs taxés**. Les capsules peuvent être remises au coursier qui vous a livré votre cde par le biais de sachets prévus à cet effet.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A ramener aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères **dans des sacs taxés**.



Plastiques agricoles payants

A déposer contre paiement à la déchèterie de Boécourt, au Moulin de Vicques, ou dans des conteneurs munis d'une puce électronique (taxe au poids).

Chiens

Nous vous remercions d'utiliser les points de ramassage répartis dans nos villages pour l'évacuation des excréments de vos animaux de compagnie, dans les sacs prévus à cet effet.

Divers

- Les litières pour les petits animaux doivent être mises dans les sacs taxés.
- Les restes de peinture et ciment ne seront pas déversés dans les grilles des dépotoirs.



Taille des haies

Les arbres, les haies vives et buissons bordant les rues et les places publiques seront élagués et taillés de façon à ce qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre). On se conformera pour le surplus aux dispositions de la loi sur la construction et l'entretien des routes, RSJU 722.11, faute de quoi l'autorité communale fera exécuter ces travaux aux frais du propriétaire.

L'élagage doit se faire de manière à ne pas entraver la circulation.

Déchets encombrants sont...

- ...ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac à poubelle de 110 l.
- ...d'une longueur max. de 200 cm, de dimension supérieure à 50x50x50 cm et d'un poids max. de 50 kg par objet
- ...collectés périodiquement selon le plan de collecte de chaque commune

Admis (en petite quantité) :

- Vieux meubles, lits
- Matelas, sommiers
- Récipients vides dès 10 litres
- Skis, grands jouets
- Tapis roulés (largeur max 1,5 mètres)

Exclus:

Tout objet métallique, appareils électroménagers et électroniques (qui doivent être rapportés dans les points de vente), déchets de rénovation ou réhabilitation d'appartement (exemples : parquet, moquette, changement de fenêtre ou de volets...). Également exclus les bois traités (barrière et palissade) et les palettes en bois. Pour connaître les filières d'élimination, se renseigner auprès du SEOD à Boécourt ou GoTri à Develier.

Les ramassages ont lieu selon le plan de collecte communal. Les objets encombrants (quantité ménagère) sont à déposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.

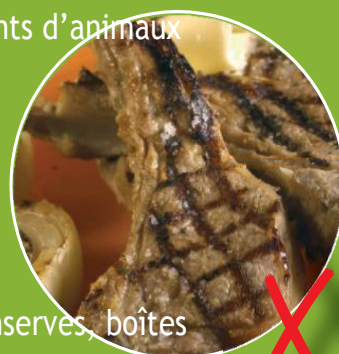
Mes biodéchets, c'est:



- ✓ déchets et restes de cuisine, crus et cuits **sauf poisson, viande et os**
- ✓ épluchures, fruits et légumes non consommables
- ✓ coquilles d'œufs, marcs de café et thé
- ✓ fleurs et plantes fanées, sapins de Noël (sans décorations!)
- ✓ déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes (en fagots - attachés avec de la ficelle biodégradable uniquement - longueur max. 1,2 m, ø max 30 cm et 20 kg)
- ✓ tontes de gazon et d'herbe, feuillages, paille, foin...
- ✓ litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux).

Mes biodéchets, ce n'est pas:

- ✗ restes de viande crus ou cuits, os, huiles, sachets et capsules de thé et café
- ✗ lavures de restaurants et autres établissements publics (homes, cantines,...)
- ✗ ordures ménagères, tubes, berlingots
- ✗ litières minérales (sable à chat, graviers) et excréments d'animaux
- ✗ attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, filtres divers
- ✗ mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- ✗ copeaux de tronçonnage, bois traité
- ✗ plantes à problèmes (rumex, chardons, néophytes)
- ✗ vaisselle et langes biodégradables
- ✗ papier, matières plastiques, déchets métalliques, conserves, boîtes
- ✗ piles, débris de verre ou de porcelaine, terre cuite, pierres et cailloux



La plupart de ces déchets peuvent être récupérés dans d'autres conteneurs prévus à cet effet.

La qualité et l'innocuité du compost obtenu dépendent directement de ce que vous y mettez.